

Mars 2010



**GENERAL FISHERIES COMMISSION  
FOR THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES  
PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE**

**F**

<b>COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES POUR LA MÉDITERRANÉE</b>
<b>Première session du Comité de l'Administration et des Finances (CAF)</b>
<b>Trente-quatrième session</b>
<b>Athènes, Grèce, 12-17 avril 2010</b>
<b>BUDGET DE LA CGPM ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2010-2011</b>

**INTRODUCTION**

1. Ce document présente une estimation des prévisions de dépenses au titre du budget autonome (contributions des membres), y compris une ventilation entre les principaux chapitres du budget pour les exercices 2010 et 2011. La part du budget autonome devant être financée par chaque membre est calculée selon le barème figurant au Règlement financier de la CGPM et reproduit aux Annexes 6 et 7 de ce document. Il mentionne également d'autres recettes provenant de contributions volontaires apportées par certains membres à l'appui de projets réalisés en coopération et administrés par le Secrétariat. Comme décidé par la Commission<sup>1</sup>, le budget et la contribution des membres pour les deux prochaines exercices budgétaires sont présentés sous forme de tableau comparatif permettant de rendre compte sur la variation de chaque ligne budgétaire et de la contribution de chaque membre au cours de la période 2009 à 2011. Le présent document est à lire conjointement avec le projet de Programme de travail de la Commission pour 2010 (documents CGPM:XXXIV/2010/6 et 7) pour en évaluer les incidences budgétaires. Le soutien technique que la FAO fournit habituellement à la Commission et continuera à lui fournir conformément aux dispositions de l'Accord portant création de la CGPM<sup>2</sup> n'est pas ici quantifié en terme de budget étant donné que cet apport est indépendant du budget autonome de la CGPM et échappe, de ce fait, au champ d'action direct de la Commission et de

<sup>1</sup> Paragraphe 123 du rapport de la 32<sup>ème</sup> session

<sup>2</sup> Article XI (3) de l'Accord portant création de la CGPM.

son Secrétariat. Le soutien apporté par les projets régionaux de la FAO à l'appui des activités de la Commission n'est pas abordé dans ce document pour le même motif.

## HYPOTHÈSES ET CONDITIONS PRÉALABLES

2. L'estimation de l'ensemble des dépenses (budget global) liées au fonctionnement de la Commission émane des sources suivantes:

- i) le programme de travail du Comité scientifique consultatif proposé pour 2010 tel qu'adopté à la douzième session de ce comité. Il sera supposé le même pour 2011 pour pouvoir estimer le budget de l'année suivante;
- ii) le programme de travail 2010 du Comité de l'aquaculture (CAQ), adopté à la sixième session de ce Comité et réajusté à la réunion de coordination des groupes de travail (CMWGs) tenue à Rome en février 2010;
- iii) l'actualisation des dépenses administratives et opérationnelles du Secrétariat;
- iv) le budget nécessaire pour couvrir toute nouvelle proposition d'activités par la Commission ou par le CAF et le CAQ devra être additionné à cette estimation ;
- v) Il est supposé que la 35<sup>ème</sup> session de la CGPM et la 7<sup>ème</sup> session du CAQ, prévues pour 2011, se tiendront au siège de la FAO à Rome ce qui constituera une économie sur les frais de voyage du Secrétariat et des interprètes ;
- vi) Cette estimation n'inclut pas les coûts de voyage des vice-présidents à certaines réunions. La Commission est invitée à fournir des indications quant à la pertinence de continuer à supporter ce type de dépenses.
- vii) Cette version du budget n'inclut pas le coût de quelques requêtes émanant des organes subsidiaires telles que la traduction de la tâche 1 et le glossaire du CSC dans les différentes langues de travail de la Commission.

3. Comme l'a demandé la Commission, le budget des projets coopératifs financés par des ressources extrabudgétaires et exécutés par le Secrétariat est traité séparément du budget total de la CGPM.

### *Hypothèses*

4. Les hypothèses suivantes, qui ont des incidences budgétaires, sont soumises à l'examen de la Commission:

- l'estimation du budget suppose que le vote pour la sélection du Secrétaire exécutif aura lieu à la 35<sup>ème</sup> session de la Commission et que le nouveau Secrétaire prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2011. La proposition du budget devra être reconsidérée au cas où la Commission décide d'un calendrier différent pour cette sélection ;
- Les organes subsidiaires des Comités bénéficieront d'un soutien adéquat afin de permettre le traitement en temps opportun des divers aspects logistiques relatifs à l'organisation d'une vingtaine de réunions prévues en 2010 et un nombre équivalent en 2011;
- Les membres feront tout leur possible pour fournir en temps voulu au Secrétariat les données requises et assurer le soutien à travers les experts nationaux ;
- Les membres apporteront un soutien effectif aux travaux des chercheurs, experts, administrateurs et coordonnateurs nationaux et garantiront le financement de tous les apports nationaux liés au programme de travail de la Commission ;
- La FAO maintiendra l'appui technique qu'elle a offert au Secrétariat au moins à son niveau récent;
- Il est supposé que la Commission ne versera pas de fonds pour le fonctionnement du nouveau siège de la CGPM;

- Le Secrétariat devra être renforcé en personnel technique pour faire face au volume grandissant de travail et aux nouveaux défis que devra affronter l'Organisation;
- Au cas où le Secrétariat est transféré à son nouveau siège, l'estimation du budget devra tenir compte de la nécessité de recruter du personnel d'appui. Dans une première phase, il sera nécessaire de recruter un réceptionniste et un agent de sécurité ;
- Il est supposé que l'inflation et le taux de change dollar/euro ne subiront pas une variation considérable par rapport à la situation de 2009.
- La nécessité de réorganiser le Secrétariat<sup>3</sup> y compris l'implication budgétaire qui pourra résulter de ce processus devrait être considérée au niveau de la version finale du budget.

### *Incertitudes*

5. Il subsiste quelques incertitudes qui pourraient avoir d'importantes conséquences budgétaires. La plus délicate concerne le transfert du Secrétariat dans ses nouveaux locaux en 2010. La situation du siège est décrite au document CAF/I/2010/2.

6. Une autre incertitude a trait à la mise en œuvre des décisions que la Commission pourrait adopter à sa 34<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> sessions, par exemple, concernant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en Méditerranée et le soutien à la mise en œuvre du système de surveillance des navires ou toute décision qui pourrait émaner de la première session nouveau Comité pour l'Administration et les Finances.

7. Ces incertitudes ne sont pas prises en considération dans le projet de budget présenté. Elles doivent tout d'abord être soumises à l'examen et à l'évaluation de la Commission.

## **BUDGET DE LA CGPM POUR 2010 ET 2011**

### **Budget autonome de la Commission**

8. Conformément aux dispositions de l'Article X du Règlement financier et à la décision prise par la Commission<sup>4</sup> à sa trente-deuxième session, le Secrétariat est appelé à présenter le projet de budget de l'exercice suivant à la Commission pour examen et adoption et le budget de l'exercice de l'année suivante pour examen et adoption sujette au possible réajustement lors de la prochaine session. Ensuite, il appartient à la Commission d'examiner, d'ajuster et d'allouer les dépenses et de définir comment le budget autonome sera structuré. Le projet de budget définitif pour 2010 et 2011 constitue la base pour évaluer la contribution de chaque membre pour 2010 et une prévision pour 2011.

9. Un tableau comparatif du budget pour la période 2009 à 2011 figure à l'Annexe 1 de ce document. Les annexes 2 et 3 présentent une ventilation provisoire par principaux chapitres et postes budgétaires, des prévisions budgétaires de la Commission respectivement pour 2010 et 2011. L'annexe 2 (a) fournit des détails concernant le coût estimatif lié aux voyages officiels. Ces données sont exposées de façon plus approfondie dans la note explicative figurant à l'Annexe 4. L'Annexe 5, relative au tableau comparatif des contributions pour la période 2009 à 2011, indique le calcul des contributions des États membres pour 2010 et 2011, sur la base de la moyenne des captures et du PIB de chaque membre pour la période 2005-2007 (contribution de 2010) et pour la période 2006-2008 (contribution de 2011), dont le détail figure aux annexes 6 (a, b et c) et 7 (a, b et c), conformément à la formule convenue, qui est annexée au Règlement financier de la CGPM.

10. Sur la base de ce qui précède, les prévisions budgétaires pour 2010 et 2011 prennent en charge un Secrétariat comprenant l'effectif déjà en fonction à la dernière session en plus de deux nouvelles recrues aux postes de secrétaire bilingue G-5 (à partir de décembre 2009) et d'assistant administratif G-3 (à partir de septembre 2009). En ce qui concerne le poste de gestionnaire d'information sur la

---

<sup>3</sup> cf. document CAF:I/2010/2

<sup>4</sup> Paragraphe 123 du rapport de la 32<sup>ème</sup> session

pêche, établi par la Commission à la 33<sup>ème</sup> session, il n'a pas été possible de procéder à ce recrutement en raison du fait que l'avis de vacance de poste lancé en 2009 n'a pas été fructueux. Un autre avis de vacance de poste a été lancé en mars 2010 ce qui permettra de remplir ce poste à partir du mois de mai de cette année. Compte tenu de cette situation, il est proposé de couvrir les services d'un consultant (comme il était le cas jusqu'à maintenant) pour 2010 pour prendre en charge durant les premiers 4 mois de 2010, la gestion des informations sur la pêche et puis assurer la gestion de l'information sur l'aquaculture, des données d'application (SSN, mesures du ressort de l'Etat...) et la gestion du site web de la CGPM jusqu'à un éventuel recrutement d'un fonctionnaire de la catégorie professionnelle (P2) pour s'occuper de cette importante tâche (à partir du mois de mai 2011). Il est également vivement souhaité de renforcer le Secrétariat par le recrutement d'un spécialiste en évaluation des stocks/dynamique de populations P-3/P-4 à partir du mois d'août 2010 et d'un éditeur/ traducteur G-6/P-2 à partir du mois d'octobre 2010. Les termes de référence pour ces deux postes dont l'importance a été bien mise en exergue par le Comité scientifique consultatif lors de sa 12<sup>ème</sup> session tenue au Monténégro en janvier de cette année, sont fournis dans les documents CAF : I/2010/Inf. 4 et 5. L'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture (voir documents CGPM:XXXIV/2010/6 et 7) et les besoins qui en découlent en matière de compétences spécialisées et de consultants qualifiés pour l'élaboration de publications et d'analyses spécifiques apparaissent également dans le projet de budget. Le coût lié à l'évaluation des performances de la CGPM figure également dans la proposition du budget. Au total, la part des dépenses administratives en 2010 (63,36 %) est moins élevée par rapport à celle des dépenses d'exploitation (31,38 %) mais sera plus importante en 2011 (environ 75 %).

11. Sur la base des informations et des données dont dispose le Secrétariat et si la Commission décide d'approuver l'ensemble des dépenses proposées, le montant total du budget autonome pour 2010 est estimé à **1.691.665,00 dollars EU**, celui de 2011 est estimé à **1.920.944,00 dollars EU**. Cela représente un accroissement en 2010, de 14,38 pour cent par rapport au budget initial adopté pour 2009 et de 13,55 pour cent en 2011 par rapport au budget proposé pour l'exercice précédent. Il y'a lieu de noter que l'augmentation du budget en 2010 est sensiblement égale à celle proposée par le Secrétariat en 2009 (14,84 %) ce qui traduit le fait que l'on tend de plus en plus vers une situation de stabilité relative du budget au fil des années. L'augmentation proposée devra permettre de doter le Secrétariat de moyens humains nécessaire lui permettant de concrétiser le programme de travail de la Commission avec la célérité et l'efficacité voulues. Si la Commission décide de réduire ce montant, il sera nécessaire qu'elle modifie son programme de travail et de revoir les ambitions en conséquence.

### **Part de la FAO dans le budget total de la CGPM**

12. Il convient de rappeler que le paragraphe 3 de l'Article XI de l'Accord portant création de la CGPM prévoit ce qui suit: *«les frais encourus par la Commission sont couverts par son budget autonome, sauf ceux afférents au personnel et aux locaux qui peuvent être pris en charge par la FAO»*. Les dépenses à la charge de l'Organisation sont déterminées et couvertes dans les limites du budget biennal préparé par le Directeur général et approuvé par la Conférence de la FAO, conformément au Règlement général et au Règlement financier de l'Organisation.

### **Ressources extrabudgétaires**

13. Ce chapitre du document présente la situation des ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire celles qui proviennent de contributions volontaires de certains Membres) affectées essentiellement à l'appui du comité de l'aquaculture et de ses groupes de travail ainsi que les fonds apportés en soutien au Centre régional SIPAM. Les recettes correspondantes sont indiquées ci-après.

#### *Projet de coopération tunisien à l'appui du Centre régional SIPAM*

14. À la demande du Secrétariat de la CGPM, le Gouvernement Tunisien a aimablement accepté de maintenir le fond fiduciaire du SIPAM (TEM/INT/988/MUL) jusqu'au 30 décembre 2009, sans coût supplémentaire. Une balance positive de 2.826,00 dollars EU a été enregistrée à la fin de l'année

2009. En 2010, seuls certains frais de fonctionnement (téléphone et Internet) seront couverts à hauteur du montant précité (soit **2.826,00 dollars EU**). Il sera procédé alors à la clôture définitive du projet.

*Projet de coopération espagnol à l'appui du groupe de travail sur la commercialisation du comité de l'aquaculture (MedAquaMarket)*

15 A la fin de l'année 2009, la situation du projet montrait une balance positive de 14.983,00 dollars EU. Ce montant sera utilisé en 2010 pour consolider certaines activités déjà lancées en 2009.

*Projet de coopération de l'Union européenne à l'appui des groupes de travail du comité de l'aquaculture, respectivement sur le développement durable de l'aquaculture (INDAM) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed)*

16. Dans le cadre des activités du projet InDAM, un montant de **93.733,91 dollars EU** a été alloué principalement pour les voyages et les consultants: pour la préparation de l'examen et de la documentation sur l'aquaculture durable, pour la préparation de directives pour l'utilisation durable des indicateurs; pour la mise en oeuvre d'actions pilotes, pour la préparation des ateliers et pour l'organisation de la réunion à la fin du projet (Tunis, novembre 2009).

17. S'agissant de la ligne budgétaire de SHoCMed (**53.267,79 dollars EU**), celle-ci a servi principalement pour couvrir les voyages et les consultations: pour effectuer des examens sur les questions relatives à la capacité de charge de sites aquacoles, y compris les aspects juridiques et les procédures d'évaluation d'impact environnemental, d'organiser un atelier sur la réglementation relative aux activités d'aquaculture et d'organiser la réunion finale de la première année (Tanger, octobre 2009). Des discussions sont en cours avec le bailleur de fonds pour une éventuelle deuxième année du projet.

18. Au cas où ces projets seront reconduits pour d'autres années, la Commission est invitée à donner son aval pour couvrir les coûts supplémentaires pour la gestion et le suivi des projets en l'occurrence: voyages du Secrétariat, impression de documents, matériel consommable et coûts additionnels de coordination technique et des services administratifs. Compte tenu d'une part des moyens humains limités du Secrétariat et d'autre part de l'importance du coût et du temps que requiert le suivi de ces projets, il serait opportun de prévoir la couverture par ces projets, des services d'un expert pour la coordination technique des activités du projet y compris ses voyages ainsi que d'un agent (recruté sur une base temporaire) pour la gestion administrative.

19. Les activités des projets réalisés avec la contribution de l'Union Européenne (DG-Mare) sont financés à hauteur de 50 pour cent pour InDAM et 30 pour cent pour ShocMed du coût total éligible. Considérant les dispositions pertinentes de l'Accord portant création de la CGPM, les institutions nationales de recherche des pays membres sont appelées à apporter également leur contribution à la réalisation des activités des deux projets, notamment en facilitant l'implication de leurs experts nationaux dans ces activités. Cet apport pourra être comptabilisé dans le contexte du coût total éligible des deux projets.

*Projet de coopération italienne pour le renforcement de la coopération en matière de pêche et d'aquaculture en Méditerranée et Mer noire.*

20. Faisant suite à des discussions engagées depuis 2007 entre le Secrétariat de la CGPM et le Ministère de la politique agricole, alimentaire et forestière de l'Italie/ Direction générale de la pêche maritime et de l'aquaculture, il a été convenu que l'Italie mette à la disposition du Secrétariat de la CGPM un fonds fiduciaire pour l'exécution d'un projet de coopération portant sur deux composantes: l'une sur la législation et la réglementation des pêches et la deuxième concernant la gestion des lagunes et les interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture. L'enveloppe budgétaire prévue

pour ce projet est de 300.000,00 euros à raison de 150.000,00 euros pour chacune des deux composantes susmentionnées. A ce jour, une avance de 120.000,00 euros a été transférée à la CGPM. Le Secrétariat est en train de travailler avec la contrepartie italienne et avec les services pertinents de la FAO pour la finalisation d'un programme d'utilisation de ces fonds. La Commission sera informée du développement de ce projet à l'occasion de sa 35<sup>ème</sup> session. Les activités prévues dans le cadre de ce projet seront exécutés par les Comités techniques de la Commission (CSC et CAQ) et reflétées dans le programme de travail de 2010 et 2011.

#### **ACTION SUGGÉRÉE À LA COMMISSION**

21. La Commission est invitée à examiner le projet de budget autonome pour 2010 et les prévisions de budget pour 2011 en regard des éléments sus indiqués, en tenant compte de l'augmentation de certaines dépenses (inflation) tel qu'indiquée dans la note explicative figurant en annexe, et à prendre les décisions appropriées en conséquence.

## ANNEXE 1

Tableau comparatif du budget autonome de la CGPM pour la période 2009-2011

BUDGET AUTONOME	2009		2010		% variation 2009-2010	2011		% variation 2010-2011
	Dollars EU	(%)	Dollars EU	(%)		Dollars EU	(%)	
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)	249,612	16.88	0	0.00	-100.00	122,500	6.38	-
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	217,120	14.68	232,000	13.71	6.85	230,000	11.97	-0.86
Expert en aquaculture, P-4	218,645	14.78	225,000	13.30	2.91	228,000	11.87	1.33
Biostatisticien, P-3	152,000	10.28	158,000	9.34	3.95	161,000	8.38	1.90
Expert en évaluation des stocks/ dynamique de population P3/P4 (5 mois 2010)	-	-	75,622	4.47	-	160,000	8.33	111.58
Gestionnaire d'information sur la pêche P2 (8 mois 2010)	43,748	2.96	87,496	5.17	100.00	131,244	6.83	50.00
Gestionnaire de données d'application, aquaculture et Web (8 mois 2011)	-	-	-	-	-	43,000	2.24	-
<b>Total partiel, salaires cadre organique</b>	<b>881,125</b>	<b>59.58</b>	<b>778,118</b>	<b>46.00</b>	<b>-11.69</b>	<b>1,075,744</b>	<b>56.00</b>	<b>38.25</b>
<i>Appui administratif</i>								
Programmeur/analyste systèmes G-5	92,000	6.22	93,000	5.50	1.09	94,000	4.89	1.08
Secrétaire bilingue G5 (6 mois 2009)	45,190	3.06	90,280	5.34	99.78	92,000	4.79	1.91
Assistant administratif G3 (6 mois 2009)	35,970	2.43	71,900	4.25	99.89	73,000	3.80	1.53
Editeur/traducteur G6/P2 (3 mois en 2010)	-	-	22,600	1.34	-	90,280	4.70	299.47
Personnel temporaire/heure supplémentaire	4,500	0.30	16,000	0.95	255.56	16,000	0.83	0.00
<b>Total partiel, salaires services généraux</b>	<b>177,660</b>	<b>12.01</b>	<b>293,780</b>	<b>17.37</b>	<b>65.36</b>	<b>365,280</b>	<b>19.02</b>	<b>24.34</b>
<b>Total Personnel</b>	<b>1,058,785</b>	<b>71.59</b>	<b>1,071,898</b>	<b>63.36</b>	<b>1.24</b>	<b>1,441,024</b>	<b>75.02</b>	<b>34.44</b>
<b>ACTIVITÉS</b>								
Consultant (y compris gestion données d'application et du Aquaculture et web)	50,000	3.38	50,000	2.96	0.00	30,000	1.56	-40.00
Voyages officiels	100,000	6.76	223,392	13.21	123.39	150,000	7.81	-32.85
Facturation interne (y compris interprétation)	120,000	8.11	120,000	7.09	0.00	120,000	6.25	0.00
Formation	7,500	0.51	7,500	0.44	0.00	7,000	0.36	-6.67
Équipement	15,000	1.01	10,000	0.59	-33.33	10,000	0.52	0.00
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	20,000	1.35	30,000	1.77	50.00	30,000	1.56	0.00
Contrats (y compris les publications)	20,000	1.35	20,000	1.18	0.00	20,000	1.04	0.00
Évaluation des performances	10,000	0.68	70,000	4.14	600.00	12,000	0.62	-82.86
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège	0	0.00	0	0.00	-	0	0.00	-
<b>Total partiel, activités</b>	<b>342,500</b>	<b>23.16</b>	<b>530,892</b>	<b>31.38</b>	<b>55.00</b>	<b>379,000</b>	<b>19.73</b>	<b>-28.61</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,401,285</b>		<b>1,602,790</b>		<b>14.38</b>	<b>1,820,024</b>		<b>13.55</b>
Divers (1%)	14,013		16,028		14.38	18,200		13.55
Coûts de services de la FAO (4.5%)	63,688		72,847		14.38	82,720		13.55
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,478,986</b>		<b>1,691,665</b>		<b>14.38</b>	<b>1,920,944</b>		<b>13.55</b>

## ANNEXE 2

## Projet de budget autonome de la CGPM pour 2010

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)	0	0.00
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	232,000	13.71
Expert en aquaculture, P-4	225,000	13.30
Biostatisticien, P-3	158,000	9.34
Expert en évaluation des stocks/ dynamique de population P3/P4 (5 mois 2010)	75,622	4.47
Gestionnaire d'information sur la pêche P2 (8 mois 2010)	87,496	5.17
Total partiel, salaires cadre organique	778,118	46.00
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	93,000	5.50
Secrétaire bilingue G5	90,280	5.34
Assistant administratif G3	71,900	4.25
Editeur/traducteur G6/P2 (3 mois en 2010)	22,600	1.34
Personnel temporaire/heure supplémentaire	16,000	0.95
Total partiel, salaires services généraux	293,780	17.37
<b>Total Personnel</b>	<b>1,071,898</b>	<b>63.36</b>
ACTIVITÉS		
Consultants	50,000	2.96
Voyages officiels	223,392	13.21
Facturation interne (y compris interprétation)	120,000	7.09
Formation	7,500	0.44
Équipement	10,000	0.59
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	30,000	1.77
Contrats (y compris les publications)	20,000	1.18
Évaluation des performances	70,000	4.14
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège	0	0.00
<b>Total partiel, activités</b>	<b>530,892</b>	<b>31.38</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,602,790</b>	
Divers (1% du budget autonome)	16,028	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	72,847	
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,691,665</b>	



## ANNEXE 2 (a)

Coût estimatif de voyages pour les réunions de 2010 (DSA et billets d'avions)<sup>5</sup>

Réunions 2010	Nombre réunions/ Participants	Secrétariat	présidents	Vice-présidents	Coordinateurs	Interprètes	experts invités	Total des participants	Total coût voyages
<b>CAQ</b>									
3 <sup>ème</sup> réunion du CMWGs (siège FAO, Italie, 24-26 Fév. 2010) <sup>6</sup>	1		1	2	3			6	\$ 13,137.00
4 <sup>ème</sup> réunion du CMWGs (Malte, Nov. 2010) y compris 12 <sup>ème</sup> réunions du SIPAM	1	2	1		4			7	\$ 10,500.00
Réunions techniques	4	1						4	\$ 6,000.00
<b>SAC</b>									
12 <sup>ème</sup> Session (Monténégro, 25-29 Jan. 2010) <sup>7</sup>	1	5	1	1	3	14	1	25	\$ 60,755.00
9 <sup>ème</sup> réunion du CMSC (siège FAO, Italie, 3-4 Mai 2010)	1		1		4			5	\$ 10,000.00
4 Sous-Comités et 10 <sup>ème</sup> réunion du CMSC (Malte, Nov. 2010)	1	3			4			7	\$ 14,000.00
Réunions techniques	10	1						10	\$ 15,000.00
<b>GFCM</b>								0	
34 <sup>ème</sup> session / CAF I / COC IV <sup>7</sup>	1	6	3	2		14		25	\$ 70,000.00
<b>Réunions des partenaires</b>									
PAP-CAR/ASP	2	1						2	\$ 3,000.00
CICTA	2	1						2	\$ 3,000.00
Comité direction projets régionaux <sup>8</sup> .	3	1						3	\$ 4,500.00
Réunions techniques projets régionaux	2	1						2	\$ 3,000.00
Autres (ICES, UE, Medits,...)	5	1						7	\$ 10,500.00
<b>TOTAUX</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>19</b>	<b>28</b>	<b>3</b>	<b>105</b>	<b>\$ 223,392.00</b>
<b>Ratio</b>		<b>41.90%</b>	<b>6.67%</b>	<b>3.81%</b>	<b>18.10%</b>	<b>26.67%</b>	<b>2.86%</b>		

<sup>5</sup> Un coût estimatif moyen par personne et par voyage a été établi

<sup>6</sup> Le coût indiqué est réel

<sup>7</sup> Un taux de 3,000.00 dollars EU par personne est appliqué

<sup>8</sup> La participation d'un représentant du Secrétariat au Comité de direction d'AdriaMed a été prise en charge par le projet

## ANNEXE 3

## Prévision de budget autonome de la CGPM pour 2011

BUDGET AUTONOME	Dollars EU	Part du total (%)
ADMINISTRATION		
<i>Cadre organique</i>		
Secrétaire exécutif, D-1 (6 mois en 2011)	122,500	6.38
Secrétaire exécutif adjoint, P-5	230,000	11.97
Expert en aquaculture, P-4	228,000	11.87
Biostatisticien, P-3	161,000	8.38
Expert en évaluation des stocks/dynamique de population P3/P4	160,000	8.33
Gestionnaire d'information sur la pêche P2	131,244	6.83
Gestionnaire d'information d'application, aquaculture et Web (8 mois)	43,000	2.24
Total partiel, salaires cadre organique	1,075,744	56.00
<i>Appui administratif</i>		
Programmeur/analyste systèmes G-5	94,000	4.89
Secrétaire bilingue G5	92,000	4.79
Assistant administratif G3	73,000	3.80
Editeur/traducteur G6/P2	90,280	4.70
Personnel temporaire/heure supplémentaire	16,000	0.83
Total partiel, salaires services généraux	365,280	19.02
<b>Total Personnel</b>	<b>1,441,024</b>	<b>75.02</b>
ACTIVITÉS		
Consultants	30,000	1.56
Voyages officiels	150,000	7.81
Facturation interne (y compris interprétation)	120,000	6.25
Formation	7,000	0.36
Équipement	10,000	0.52
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	30,000	1.56
Contrats (y compris les publications)	20,000	1.04
Évaluation des performances	12,000	0.62
Coûts de fonctionnement pour le nouveau siège	0	0.00
<b>Total partiel, activités</b>	<b>379,000</b>	<b>19.73</b>
<b>BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,820,024</b>	
Divers (1% du budget autonome)	18,200	
Coûts de services de la FAO (4.5%)	82,720	
<b>TOTAL BUDGET AUTONOME</b>	<b>1,920,944</b>	

## ANNEXE 4

**NOTE EXPLICATIVE SUR LA STRUCTURE DU BUDGET AUTONOME INDICATIF POUR 2010 ET 2011**

Une estimation indicative du budget autonome de la CGPM pour 2010 et 2011, telle que celle suggérée aux Annexes 1, 2 et 3 est présentée conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, aux orientations de la Commission<sup>9</sup> et aux pratiques comptables de la FAO. Les règles pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les décisions de la Commission de la fonction publique internationale, sont prises en considération. Les dépenses sont réparties entre les principaux chapitres suivants: i) Dépenses administratives afférentes aux traitements du personnel du Secrétariat; ii) Dépenses liées à l'exécution des activités, subdivisées en différents sous-chapitres; et iii) Frais divers, comprenant divers types de dépenses et le coût des services de la FAO, fixés respectivement à 1 pour cent et 4,5 pour cent du budget autonome.

Les observations ci-dessous doivent être lues conjointement avec la note explicative sur les dépenses de 2009, figurant en annexe au document CAF : I/2010/2.

***Chapitre premier: dépenses de personnel du Secrétariat.***

Cette composante couvre les traitements et tous les coûts et indemnités du personnel du Secrétariat. Elle comprend la rémunération mensuelle brute du personnel, qui peut être ajustée par l'Organisation des Nations Unies à la suite d'études du coût de la vie et des variations des taux de change entre le dollar des États-Unis et l'euro, et les autres dépenses liées au régime de retraite, aux allocations pour charges de famille et aux assurances maladie et accident. En outre, certaines dépenses ne s'appliquent qu'à certains membres du personnel de la catégorie du cadre organique, telles que les dépenses liées aux congés dans les foyers (une fois tous les deux ans) ou les indemnités pour frais d'études des enfants, tandis que les heures supplémentaires, par exemple, ne s'appliquent qu'au personnel de la catégorie des services généraux. Le barème officiel actuel de la FAO a été utilisé pour le calcul prévisionnel des traitements bruts. Le budget proposé prévoit tous les postes déjà inscrits au budget de 2009 à l'exception du poste de gestionnaire d'information sur la pêche, établi par la Commission à la 33<sup>ème</sup> session, dont l'avis de vacance de poste, lancé en 2009, n'a pas été fructueux. Ce poste sera rempli à partir du mois de mai de cette année. Il est proposé de couvrir les services d'un consultant (comme il était le cas jusqu'à maintenant) pour 2010 pour prendre en charge durant les premiers 4 mois de 2010 la gestion des informations sur la pêche et puis la gestion de l'information sur l'aquaculture, des données d'application et la gestion du site web de la CGPM pour le reste de l'année. Cette proposition de budget prévoit également le renforcement du Secrétariat par le recrutement d'un spécialiste en évaluation des stocks/dynamique de populations P-3/P-4 à partir du mois d'août 2010 et d'un éditeur/ traducteur G-6/P-2 à partir du mois d'octobre 2010 ainsi que d'un fonctionnaire de la catégorie professionnelle (P2) pour s'occuper de la gestion de l'information de l'aquaculture, des données d'application et la gestion du site web de la CGPM en 2011. Le recrutement d'une Secrétaire arabophone devrait être envisagée à partir de 2012 pour le suivi des documents de travail, courrier et toute autre tâche qui requiert la connaissance de l'arabe. Cette tâche est couverte actuellement au moyen de contrats. Une provision pour heures supplémentaires et personnel temporaire (16 000 dollars EU en 2010 et 16 000 dollars EU en 2011), établie sur la base des dépenses effectives de 2009, a été constituée au titre de ce poste budgétaire.

***Chapitre 2. Activités***

*Consultants.* Il est proposé de maintenir ce poste budgétaire à 50.000,00 dollars EU en 2010 y compris 12 mois du contrat (25.000,00 dollars EU) pour garantir les services d'administration web/traitement d'information sur la pêche, de l'aquaculture et d'application. En 2011, ce poste pourra être revu à la baisse (30.000,00 dollars EU) si la Commission décide d'établir le poste P-2 pour couvrir les tâches susmentionnées. Pour 2010, une provision complémentaire d'environ 5.000,00 dollars EU pour la formulation d'un plan stratégique à moyen terme du Comité scientifique consultatif

---

<sup>9</sup> Paragraphe 123 du Rapport de la 32<sup>ème</sup> session

de la CGPM déjà lancée en 2009. Un montant d'environ 20.000,00 dollars EU sera utilisé pour des contrats de consultants visant à faciliter l'exécution de certaines activités du CSC et du CAQ et pour la coordination des sessions d'évaluation conjointe des stocks des deux groupes de travail des espèces demersales et des petits pélagiques (au cas où un poste de spécialiste d'évaluation des stocks n'est pas établi dans le Secrétariat). La Commission est invitée à fournir ses indications quant à la possibilité de produire une publication pour commémorer les 60 ans d'existence de la Commission et qui traitera de « l'évolution, réalisation et orientation future de la CGPM ». Cette publication sera l'occasion pour informer sur le passé de la Commission et donnera une vision sur sa stratégie de travail y compris pour ses organes subsidiaires à moyen et à long terme. Les résultats des processus en cours concernant la revue des performances de la CGPM et la mise à jour du cadre de référence du Comité scientifique consultatif seront une bonne base pour finaliser cette publication.

*Voyages officiels.* Ce sous-chapitre couvre les frais de voyages officiels (billets et indemnités de séjour) des fonctionnaires du Secrétariat et des consultants, experts, spécialistes et interprètes n'appartenant pas au personnel. Le tableau à l'annexe 2 (a) de ce document fournit une estimation du coût lié aux voyages prévus en 2010 et 2011. Ce coût s'élève à 223.392,00 dollars EU pour 2010 et 150.000,00 pour 2011. L'augmentation considérable de ce poste budgétaire est expliquée au document CAF : I/2010/2. Elle est due essentiellement au fait que le coût d'organisation de la 12<sup>ème</sup> session a été imputé à 2010 au lieu qu'il soit considéré en 2009 comme décidé à la 33<sup>ème</sup> session, au fait que les sessions du CSC et de la Commission se tiennent en dehors de Rome ce qui nécessite un montant important pour couvrir notamment le déplacement des interprètes et du Secrétariat et à la variation du taux de change dollar/euro qui a engendré une augmentation notable du taux journalier de déplacement. L'augmentation est due également à l'extension de la durée de la session de six jours. Dans cette proposition, le coût d'organisation des sessions du CSC et de la Commission est réel et n'est pas donc sujet à modification étant donnée que ces dépenses sont déjà faites avant la tenue de cette session. Ce montant couvre la participation du Secrétariat à 22 réunions d'organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture et aux sessions de la CGPM, ainsi que la participation à 15 réunions d'organisations partenaires. Cette participation à des réunions non-CGPM permet au Secrétariat de procéder à des échanges d'informations, de renforcer la coopération et la coordination avec d'autres organes régionaux des pêches et de maintenir le contact avec les autorités chargées de la gestion du secteur de la pêche. Les autres déplacements prévus par ce poste de budget sont indiqués au tableau pertinent (annexe 2 (a)). Il y'a lieu de noter que cette ligne budgétaire a besoin d'être renforcée au cas où la Commission décide de couvrir de manière systématique les frais de déplacement des 2 vice-présidents (à raison de 2 réunions par an). La prévision du budget pour 2011 prévoit l'organisation de la 35<sup>ème</sup> session de la Commission et la 7<sup>ème</sup> session du CAQ au siège de la FAO à Rome. Au cas où ces réunions seraient tenues non au siège de la FAO mais dans les pays membres qui s'offriraient à les accueillir, ce poste de budget devra être revu à la hausse.

*Facturation interne.* Ce sous-chapitre couvre les frais d'interprétation (voyages et indemnités journalières non compris) en quatre langues pour la douzième session du CSC (5 jours), et la trente-quatrième session de la CGPM (pour le budget de 2010) et la treizième session du CSC, la septième session du CAQ et la trente cinquième session de la CGPM (pour le budget de 2011), y compris les sessions du Comité d'application (CoC) et du Comité de l'Administration et des Finances (CAF). Il convient de souligner qu'une augmentation du coût de l'interprétation et de la traduction est peut-être prévue à partir de 2010 (à confirmer). Ce sous-chapitre prévoit également l'acquisition de livres, le coût de production des documents des réunions, la traduction officielle dans les 3 langues de travail de la Commission et les frais d'envoi de la correspondance officielle, etc.). Il couvrirait aussi le déménagement des biens du Secrétariat au nouveau siège, si la Commission en décidait ainsi, mais le coût de ce déménagement éventuel n'est pas compris ici. Il est proposé de maintenir ce poste de budget à son niveau de 2009 (120.000,00 dollars EU pour les deux années 2010 et 2011).

*Formation.* Il est suggéré de maintenir le crédit alloué à ce poste à 7.500,00 et 7.000,00 dollars EU respectivement pour 2010 et 2011, pour couvrir certaines activités de formation sur l'évaluation des stocks/CSC et contribuer, sur demande, aux cours ou séminaires sur les progrès de l'aquaculture du CIHEAM/IAMZ.

*Équipement.* Cette ligne budgétaire prévoit un montant de 10 000 dollars EU pour couvrir les achats d'articles consommables et durables.

*Dépenses générales de fonctionnement et frais généraux.* Ces sous-chapitres couvrent les frais généraux comprenant le coût de location de 2 serveurs, des services d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et du Comité de l'aquaculture, les imprévus, y compris les frais d'envoi de courrier par DHL, s'il y a lieu, et d'autres dépenses mineures de communication (téléphone portable, site web) et de services liés aux locaux (nettoyage et autres). Il est suggéré de d'allouer une somme forfaitaire de 30.000,00 dollars EU pour cette ligne budgétaire.

*Contrats (y compris les publications scientifiques).* Ce poste budgétaire couvre essentiellement toutes les dépenses concernant les publications et activités connexes telles qu'édition, impression de rapports officiels, impression et traduction de publications scientifiques et des rapports techniques des organes subsidiaires des Comités ainsi que pour la finalisation des versions arabes des documents de travail et du rapport de la session annuelle de la Commission. Il est suggéré de maintenir le poste à 20 000 dollars EU pour 2010 et 2011.

*Évaluation des performances de la CGPM.* Ce poste couvre toutes les dépenses liées à l'évaluation des performances de la CGPM y compris pour les frais d'engagement des experts et les frais de leur déplacement pour assister à quelques réunions de la CGPM. Il est proposé d'allouer un montant total de 70.000,00 et 12.000,00 dollars EU respectivement en 2010 et 2011.

*Coûts de fonctionnement du nouveau siège:* Ce sous-chapitre est proposé au cas où la Commission décide de contribuer aux frais de fonctionnement dans le cadre d'une solution permettant le transfert du Secrétariat au nouveau siège. Aucun montant n'est proposé pour les deux prochaines années.

### **Chapitre 3: Frais divers et dépenses administratives d'appui de la FAO**

Le premier poste budgétaire se rapporte principalement à des dépenses diverses (y compris les frais de représentation). Il est suggéré de le maintenir à 1 pour cent du budget autonome total. Conformément à l'Article III (5) du Règlement financier de la CGPM, les dépenses administratives de la FAO sont estimées à 4,5 pour cent des dépenses totales prévues pour 2010 et 2011.

Sur la base de ce qui précède, des sommes de à **1.691.665,00 dollars EU** et **1.920.944,00 dollars EU** ont été prévues respectivement en 2010 et 2011 pour couvrir les traitements et dépenses connexes.

Il est rappelé que pour atténuer les augmentations budgétaires d'un exercice à l'autre, il est recommandé à la Commission de suivre une méthode comptable qui tienne compte des coûts réels et des dates réelles de réception des contributions des membres, afin d'éviter les retards dans l'exécution d'activités et le paiement des traitements du personnel. Il est donc suggéré que les arriérés soient utilisés pour assurer le paiement des traitements du personnel, du moins pour le premier trimestre de 2010.

## ANNEXE 5

## Contributions au budget de la CGPM pour 2010 et prévision pour 2011

Membre	2009	2010	% variation 2009-2010	2011	% variation 2010-2011
	Dollars EU	Dollars EU		Dollars EU	
Albanie	13 655	15 320	12.19	16 675	8.84
Algérie	43 756	51 991	18.82	57 553	10.70
Bulgarie	10 673	11 875	11.26	12 834	8.08
Croatie	27 177	70 875	160.79	73 599	3.84
Chypre	48 860	52 552	7.56	53 174	1.18
Égypte	43 292	55 396	27.96	61 349	10.75
France	91 290	97 749	7.08	97 996	0.25
Grèce	48 860	52 552	7.56	53 174	1.18
Israël	-	-	-	-	-
Italie	91 290	97 749	7.08	97 996	0.25
Japon	91 479	98 097	7.23	98 384	0.29
Liban	12 406	13 768	10.98	14 945	8.55
Jamahiriya arabe libyenne	31 585	27 380	-13.31	70 458	157.34
Malta	48 860	52 552	7.56	53 174	1.18
Monaco	6 432	7 356	14.37	8 353	13.55
Monténégro	6 718	7 672	14.19	8 705	13.47
Maroc	27 532	30 835	12.00	33 970	10.17
Roumanie	10 673	11 875	11.26	12 834	8.08
Slovénie	48 860	52 552	7.56	53 174	1.18
Espagne	48 860	52 552	7.56	97 996	86.47
République arabe syrienne	12 547	13 995	11.54	15 198	8.59
Tunisie	64 245	68 178	6.12	75 599	10.88
Turquie	177 788	206 869	16.36	230 205	11.28
UE	472 145	541 923	14.78	623 600	15.07
TOTAL	1 478 986	1 691 665	14.38	1 920 944	13.55

## ANNEXE 6 (a)

## Contributions au budget de la CGPM pour 2010 (sur la base des moyennes 2005-2007)

Membre	Total		Redevance de base	Composante PIB		Composante prise	
	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	15 320	0.91	7 355	1	4 520	17 156	3 445
Algérie	51 991	3.07	7 355	1	4 520	199 748	40 116
Bulgarie	11 875	0.70	7 355	1	4 520		
Croatie	70 875	4.19	7 355	10	45 197	91 232	18 322
Chypre	52 552	3.11	7 355	10	45 197		
Égypte	55 396	3.27	7 355	1	4 520	216 705	43 521
France	97 749	5.78	7 355	20	90 394		
Grèce	52 552	3.11	7 355	10	45 197		
Israël							
Italie	97 749	5.78	7 355	20	90 394		
Japon	98 097	5.80	7 355	20	90 394	1 732	348
Liban	13 768	0.81	7 355	1	4 520	9 429	1 894
Jamahiriya arabe libyenne	27 380	1.62	7 355	1	4 520	77 205	15 505
Malte	52 552	3.11	7 355	10	45 197		
Monaco	7 356	0.43	7 355	0	0	5	1
Monténégro	7 672	0.45	7 355	0	0	1 577	317
Maroc	30 835	1.82	7 355	1	4 520	94 409	18 960
Roumanie	11 875	0.70	7 355	1	4 520		
Slovénie	52 552	3.11	7 355	10	45 197		
Espagne	52 552	3.11	7 355	10	45 197		
République arabe syrienne	13 995	0.83	7 355	1	4 520	10 557	2 120
Tunisie	68 178	4.03	7 355	1	4 520	280 352	56 303
Turquie	206 869	12.23	7 355	1	4 520	970 936	194 994
UE	541 923	32.03	7 355			2 661 776	534 568
<b>Dollars EU</b>	<b>1 691 665</b>		<b>169 166</b>	<b>131</b>	<b>592 083</b>	<b>4 632 819</b>	<b>930 416</b>

<b>Budget Total</b>	<b>1 691 665</b>	<b>dollars EU</b>
Redevance de base	10%	du budget total
	169 166	dollars EU
Nombre de Membres*	<b>23</b>	
Budget total moins redevance de base	1 522 49	dollars EU
Composante PIB	35%	du budget total
	592 083	dollars EU
Composante prise	55%	du budget total
	930 416	Dollars EU

\* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

## Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2005-2007)

## ANNEXE 6 (b)

Membre	Total pondéré	2005 tonnes			2006 tonnes			2007 tonnes			Moyenne (2004-2006) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	17 325	1 110	2 575	215	1 730	3 000	287	1 765	2 617	282	1 535	2 731	261
Algérie	201 926	14	18 873	107 967	16	16 627	129 136	45	25 978	122 459	25	20 493	119 854
Bulgarie	14 784	171	705	2 704	228	2 895	2 733	288	4 646	3 183	229	2 749	2 873
Croatie	94 635	6 797	7 861	26 799	8 469	8 263	29 567	8 489	9 293	30 852	7 918	8 472	29 073
Chypre	18 218	2 317	1 860	26	2 549	2 115	20	2 418	2 382	44	2 428	2 119	30
Égypte	221 961		34 656	22 066		55 382	17 285		60 872	22 891		50 303	20 747
France	203 154	28 324	16 868	14 321	30 753	16 008	16 299	30 194	17 620	19 776	29 757	16 832	16 799
Grèce	693 696	102 987	57 534	30 766	109 267	58 171	34 378	109 551	58 182	33 181	107 268	57 962	32 775
Israël	19 247	3 196	1 905	775	2 725	1 698	447	2 796	1 698	447	2 906	1 767	556
Italie	1 414 688	147 535	189 117	90 874	139 699	187 837	110 470	138 965	185 148	89 518	142 066	187 367	96 954
Japon	1 733		271			556			473			433	
Liban	9 429		1 958	1 565		1 968	1 573		1 968	1 573		1 965	1 570
Jamahiriya arabe libyenne	77 206	378	17 394	20 000	378	14 097	20 500	230	9 763	22 161	329	13 751	20 887
Malte	9 777	736	928	478	1 115	746	584	2 548	914	321	1 466	863	461
Monaco	5		2			1			1			1	
Monténégro	1 610	11	.	.	11	355	146	11	355	146	11	355	146
Maroc	94 594	1 224	16 259	29 700	51	16 719	33 808	79	13 502	28 938	451	15 493	30 815
Roumanie	1 768		366	1 660		105	509		244	274		238	814
Slovénie	2 503	228	204	821	193	150	781	316	209	708	246	188	770
Espagne	303 133	1 266	54 434	55 470	1 500	63 002	67 721	918	60 761	58 687	1 228	59 399	60 626
République arabe syrienne	10 704		2 553	1 124		2 346	1 049		2 321	1 060		2 407	1 078
Tunisie	279 509	1 542	58 580	49 349	1 548	55 584	54 547	2 283	51 458	50 652	1 791	55 207	51 516
Turquie	1 244 845	70 963	169 657	210 724	72 331	163 303	325 663	80 988	126 684	462 445	74 761	153 215	332 944
UE	2 661 721	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source de données: Production de Capture de la FAO 1950-2008 (février 2010) | Production de l'Aquaculture de la FAO 1950-2007 (février 2009)
- Total pondéré = 4 \* (moyenne aquaculture) + 4 \* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont : 60 726 (2005), 95 195 (2006), 72 427 (2007).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.



## ANNEXE 6 (c)

## Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2005	2006	2007	Moyenne	2005	2006	2007	Moyenne
Albanie	1	2 693	2 914	3 458	3 022	8	9	11	9
Algérie	1	3 115	3 492	3 967	3 525	102	116	134	118
Bulgarie	1	3 513	4 112	5 163	4 263	27	32	40	33
Croatie	10	10 003	11 045	13 201	11 416	44	49	59	51
Chypre	10	20 322	21 726	24 895	22 314	17	18	21	19
Égypte	1	1 162	1 367	1 630	1 387	90	107	130	109
France	20	35 263	36 959	41 970	38 064	2 147	2 268	2 590	2 335
Grèce	10	22 244	24 080	27 995	24 773	247	268	313	276
Israël	10	19 220	20 387	22 835	20 814	133	144	164	147
Italie	20	30 310	31 501	35 396	32 402	1 776	1 857	2 102	1 912
Japon	20	35 627	34 253	34 313	34 731	4 552	4 376	4 384	4 437
Liban	1	5 375	5 459	6 036	5 623	22	22	25	23
Jamahiriya arabe libyenne	1	7 053	8 232	9 475	8 254	42	50	58	50
Malte	10	14 669	15 733	18 203	16 202	6	6	7	7
Monaco	0	n.a.	n.a.	n.a.	9 389	n.a.	n.a.	n.a.	0
Monténégro	0	3 614	4 338	6 194	4 715	2	3	4	3
Maroc	1	1 975	2 152	2 434	2 187	60	66	75	67
Roumanie	1	4 572	5 681	7 703	5 985	99	123	166	129
Slovénie	10	17 843	19 383	23 379	20 202	36	39	47	41
Espagne	10	26 033	27 896	32 017	28 648	1 130	1 231	1 437	1 266
République arabe syrienne	1	1 475	1 688	1 978	1 714	28	33	41	34
Tunisie	1	2 888	3 057	3 425	3 123	29	31	35	32
Turquie	1	6 801	7 351	8 984	7 712	484	530	656	557
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source de donnée: Banque Mondiale Indicateurs mondiaux de développement (8 octobre 2009)

## ANNEXE 7 (a)

**Prévision des contributions au budget de la CGPM pour 2011**  
(sur la base des moyennes 2006-2008)

Membre	Total		Redevance de base	Composante PIB		Composante prise	
	Dollars EU	%	Dollars EU	Index	Dollars EU	Total pondéré	Dollars EU
Albanie	16 675	0.99	8 352	1	4 482	17 156	3 841
Algérie	57 553	3.40	8 352	1	4 482	199 748	44 719
Bulgarie	12 834	0.76	8 352	1	4 482		
Croatie	73 599	4.35	8 352	10	44 822	91 232	20 425
Chypre	53 174	3.14	8 352	10	44 822		
Égypte	61 349	3.63	8 352	1	4 482	216 705	48 515
France	97 996	5.79	8 352	20	89 644		
Grèce	53 174	3.14	8 352	10	44 822		
Israël							
Italie	97 996	5.79	8 352	20	89 644		
Japon	98 384	5.82	8 352	20	89 644	1 732	388
Liban	14 945	0.88	8 352	1	4 482	9 429	2 111
Jamahiriya arabe libyenne	70 458	4.17	8 352	10	44 822	77 205	17 284
Malte	53 174	3.14	8 352	10	44 822		
Monaco	8 353	0.49	8 352	0	0	5	1
Monténégro	8 705	0.51	8 352	0	0	1 577	353
Maroc	33 970	2.01	8 352	1	4 482	94 409	21 136
Roumanie	12 834	0.76	8 352	1	4 482		
Slovénie	53 174	3.14	8 352	10	44 822		
Espagne	97 996	5.79	8 352	20	89 644		
République arabe syrienne	15 198	0.90	8 352	1	4 482	10 557	2 364
Tunisie	75 599	4.47	8 352	1	4 482	280 352	62 764
Turquie	230 205	13.61	8 352	1	4 482	970 936	217 370
UE	623 600	36.86	8 352			2 748 149	615 248

Dollars EU

**1 920 944**

192 094

150

**672 331**

4 719 192

**1 056 519**

<b>Budget Total</b>	<b>1 920 944</b>	<b>dollars EU</b>
Redevance de base	10%	du budget total
	192 094	dollars EU
Nombre de Membres**	<b>23</b>	
Budget total moins redevance de base	1 728 85	dollars EU
Composante PIB	35%	du budget total
	672 331	dollars EU
Composante prise	55%	du budget total
	1 056 519	Dollars EU

\*\* Les Membres qui versent leurs contributions au budget autonome

## ANNEXE 7 (b)

## Production de la pêche et de l'aquaculture en Méditerranée et en Mer Noire (2006-2008)

Membre	Total pondéré	2006 tonnes			2007 tonnes			2008 tonnes			Moyenne (2006-2008) tonnes		
		Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques	Aquaculture	Autres captures	Petits Pélagiques
Albanie	17 156	1 730	2 953	334	1 765	2 533	366	1 300	2 915	405	1 598	2 801	368
Algérie	199 748	16	16 627	129 136	45	24 925	122 459	10	36 726	102 108	24	26 093	117 901
Bulgarie	14 784	228	2 895	2 733	288	4 646	3 183	595	3 118	4 549	370	3 553	3 488
Croatie	91 232	8 469	6 712	31 118	8 489	8 163	31 979	7 559	14 278	34 708	8 172	9 718	32 602
Chypre	18 218	2 549	2 115	20	2 418	2 382	44	3 346	1 967	24	2 771	2 155	29
Égypte	216 705		55 382	17 285		55 616	28 147		64 125	24 758		58 374	23 397
France	203 154	30 753	16 008	16 299	30 194	17 620	19 776	30 433	9 788	12 121	30 460	14 472	16 065
Grèce	693 696	109 267	58 171	34 378	109 551	58 182	33 181	110 526	52 151	33 435	109 781	56 168	33 665
Israël	18 431	2 725	1 698	447	2 796	1 502	1 043	2 212	1 502	1 043	2 389	1 567	844
Italie	1 414 684	139 699	187 836	110 470	138 965	185 148	89 518	141 553	154 394	68 692	140 072	175 792	89 560
Japon	1 732		556			472			84			371	
Liban	9 429		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573		1 968	1 573
Jamahiriya arabe libyenne	77 205	378	14 097	20 500	230	9 763	22 161	230	15 190	32 457	279	13 017	25 039
Malte	9 777	1 115	746	584	2 548	914	321	1 692	983	296	1 785	881	400
Monaco	5		1			1			1			1	
Monténégro	1 577	11	344	157	11	344	157	11	344	157	11	344	157
Maroc	94 409	51	16 769	33 808	79	13 241	28 938	33	15 169	20 635	54	15 060	27 794
Roumanie	1 768		105	509		244	274		183	261		177	348
Slovénie	2 503	193	150	781	316	209	708	274	171	521	261	176	670
Espagne	389 565	1 500	63 045	67 721	918	60 762	58 687	27 348	58 429	46 810	25 526	60 745	57 739
République arabe syrienne	10 557		2 302	1 093		2 284	1 097		2 160	1 052		2 249	1 081
Tunisie	280 352	1 548	55 584	54 547	2 283	52 090	50 652	2 211	48 891	50 280	2 014	52 188	51 826
Turquie	970 936	72 331	155 992	332 974	80 988	126 684	462 445	85 703	103 837	62 649	79 674	128 838	76 757
UE	2 748 149	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

- Source de donnée: Production de capture de la FAO 1950-2008 (février 2010) | Production de l'Aquaculture de la FAO 1950-2008 (mars 2010)
- Total pondéré = 4 \* (moyenne aquaculture) + 4 \* (moyenne autres captures) + moyenne petits pélagiques.
- Pour la Turquie, les données de captures des petits pélagiques de Division 37.4.2 de la FAO (Mer noire) sont exclues du calcul pour la pondération totale. Valeurs de la production de captures des espèces de petits pélagiques de la Turquie, considérées pour le calcul sont: 95 195 (2006), 72 427 (2007), 62 649 (2008).
- Pour l'UE, le total pondéré est la somme des totaux pondérés de ses États membres.

## ANNEXE 7 (c)

## Valeurs du PIB des pays de la CGPM

Membres	Coefficient de la composante PIB	Moyenne sur 3 ans PIB/habitant				Moyenne sur 3 ans PIB en milliards			
		2006	2007	2008	Moyenne	2006	2007	2008	Moyenne
Albanie	1	2 914	3 458	3 911	3 428	9	11	12	11
Algérie	1	3 492	3 967	5 060	4 173	116	134	174	142
Bulgarie	1	4 112	5 163	6 546	5 274	32	40	50	40
Croatie	10	11 045	13 201	15 636	13 294	49	59	69	59
Chypre	10	21 726	24 895	n.a.	23 310	18	21	n.a.	20
Égypte	1	1 367	1 630	1 997	1 665	107	130	163	134
France	20	36 959	41 970	45 981	41 637	2 268	2 590	2 853	2 570
Grèce	10	24 080	27 995	31 749	27 941	268	313	357	313
Israël	10	20 387	22 835	27 298	23 507	144	164	199	169
Italie	20	31 501	35 396	38 309	35 069	1 857	2 102	2 293	2 084
Japon	20	34 253	34 313	38 443	35 670	4 376	4 384	4 909	4 556
Liban	1	5 459	6 036	6 924	6 140	22	25	29	25
Jamahiriya arabe libyenne	10	8 232	9 475	15 920	11 209	50	58	100	69
Malte	10	15 733	18 203	n.a.	16 968	6	7	n.a.	7
Monaco	0	n.a.	n.a.	n.a.	9 389	n.a.	n.a.	n.a.	0
Monténégro	0	4 338	6 194	7 265	5 932	3	4	5	4
Maroc	1	2 152	2 434	2 764	2 450	66	75	86	76
Roumanie	1	5 681	7 703	9 300	7 561	123	166	200	163
Slovénie	10	19 383	23 379	26 779	23 180	39	47	55	47
Espagne	20	27 896	32 017	35 204	31 705	1 231	1 437	1 604	1 424
République arabe syrienne	1	1 688	1 978	2 601	2 089	33	41	55	43
Tunisie	1	3 057	3 425	3 891	3 458	31	35	40	35
Turquie	1	7 351	8 984	10 745	9 027	530	656	794	660
UE	-	-	-	-	-	-	-	-	-

• Source de donnée: Banque Mondiale Indicateurs mondiaux de développement (8 octobre 2009)